



HAL
open science

LA REGULATION MONETAIRE EN ALGERIE (1990 - 2007)

Samir Bellal

► **To cite this version:**

Samir Bellal. LA REGULATION MONETAIRE EN ALGERIE (1990 - 2007). *Revue du Chercheur*, 2010, 08, pp.15-24. halshs-00602149

HAL Id: halshs-00602149

<https://shs.hal.science/halshs-00602149>

Submitted on 21 Jun 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA REGULATION MONETAIRE EN ALGERIE (1990 – 2007)

Par Samir BELLAL*

Résumé :

On se propose de décrire les changements notables qui se sont produits dans la régulation monétaire en Algérie depuis le début des années 90. Le détour par l'héritage volontariste qui a résulté de la trajectoire économique des années 70 et 80 permet de mettre en évidence les continuités et les ruptures survenues dans la configuration de la forme institutionnelle qu'est la « monnaie », notamment dans ses composantes relatives à l'offre de monnaie et du crédit.

Mots clés : monnaie, régulation, crédit, structuralisme, monétarisme.

Codes JEL : E11, E52, L52.

Introduction.

Une analyse fine des transformations des formes institutionnelles les plus essentielles induites par l'ouverture commerciale et financière ayant marqué les deux dernières décennies est indispensable pour jauger l'ampleur et la direction de la dynamique de changement à l'œuvre dans l'économie nationale.

L'objet de ce papier est de décrire les changements qui sont intervenus dans les configurations concrètes de la forme institutionnelle « monnaie ». Il s'agit surtout de saisir les ruptures et les continuités qui caractérisent l'évolution de cette forme institutionnelle, prise séparément¹.

La réforme entreprise à partir de la fin des années 80 s'est traduite par des changements certains dans la manière de gérer la contrainte monétaire, ce qui a conféré à la régulation monétaire une importance cruciale dans l'architecture des régulations partielles de l'économie.

Dans ce qui suit, nous traiterons donc de l'évolution de la régulation monétaire en Algérie dans sa dimension institutionnelle. Après un bref rappel portant sur l'héritage volontariste en matière de régulation monétaire, nous aborderons, dans la section qui suit, le contenu de la réforme dans son aspect formel et du point de vue de ses réalisations.

Mais auparavant, il y a lieu de préciser ce qu'il faut entendre par les quelques notions que nous mobilisons dans ce papier, à savoir la monnaie, la forme monétaire et le régime monétaire. Les définitions que nous utilisons sont empruntées à la théorie de la régulation. Ainsi, la forme monétaire est la modalité que revêt, pour un pays et une époque donnés, le rapport social fondamental qui institue les sujets marchands. La monnaie n'est pas une marchandise particulière mais une forme de mise en rapport des centres d'accumulation, des salariés et autres sujets marchands (Boyer, 2004, 39). La configuration concrète correspondante, c'est-à-dire l'ensemble des règles qui président à la gestion de paiements et de crédits, constitue le régime monétaire (Boyer, 2004, 39)². Dans ce cadre, analyser la forme et le régime monétaire revient à expliciter les logiques à l'œuvre dans les domaines de la monnaie, du crédit et de l'intérêt³.

1. L'héritage volontariste :

L'expérience algérienne de développement se caractérise, dans sa phase dite « volontariste », par la volonté manifeste et permanente de l'Etat de se substituer, sans réciprocité, à l'action des forces du marché (Boudjema, 1990). Il en a été ainsi de tous les aspects de la régulation économique, en particulier du domaine monétaire.

« L'Etat porte la contrainte monétaire, peut en déplacer les effets dans le temps et modifier la manière dont ils sont subis dans l'économie, mais il n'est pas en son pouvoir de se substituer à la loi de la valeur » écrit M. Aglietta (1976). L'expérience algérienne en matière de politique monétaire en est une illustration parfaite.

Dès le lendemain de l'indépendance nationale, les autorités politiques du pays se sont arrogées le pouvoir monétaire et le pouvoir bancaire.

La volonté d'assujettir le pouvoir monétaire est affichée dans les textes. La loi de finances complémentaire (loi n° 65-83) du 08 avril 1965 stipule : « sont abrogées les dispositions relatives au mode de réalisation et aux limites de pourcentage et de durée... Ce mode de réalisation et ces limites seront désormais déterminées par le Président de la République ».

Ainsi, est instituée, dès les premières années de l'indépendance, l'obligation pour la Banque Centrale de financer, sans aucune limite, et sur simple demande du pouvoir politique, les besoins du Trésor.

La valeur de l'unité monétaire algérienne se trouve fixée ainsi de facto ; elle est un « fait du Prince » comme dans les formations sociales précapitalistes (Addi, 1990).

La question du statut de la monnaie n'est pas sans rappeler les termes du débat qui a dominé la Pensée économique anglaise au cours de la première moitié du XIX^e siècle. La pratique volontariste de développement en Algérie est fondée sur une conception instrumentale de la monnaie. En l'absence d'un pouvoir économique émanant de la société économique, le pouvoir politique a pu lever toutes les limites qui se sont dressées devant lui pour faire face aux énormes besoins de liquidités engendrés par les volumineux programmes d'investissement. Les données statistiques montrent l'énorme disparité entre l'évolution de la masse monétaire et celle du PIB. A titre d'illustration, sur les périodes 1968-1972 et 1975-1978, la masse des biens et services a augmenté respectivement de 7% et 6% par an alors que la masse des moyens de paiement s'est accrue respectivement de 19, 9% et 26.6% par an (Addi, 1990). Sur l'ensemble des années 70, le rythme d'évolution de la masse monétaire est sept fois plus rapide que celui de la production tandis que, durant les années 80, le taux d'évolution annuel moyen de la masse monétaire était supérieur à 20% (Gouméziane, 1994). Ces chiffres montrent on ne peut mieux que l'économie algérienne connaît, durant toute cette période, un taux de liquidité très élevé traduisant un excès évident de monnaie par rapport aux besoins réels de l'économie.

Si, en l'absence de limites institutionnelles, la création monétaire s'est intensifiée en prenant des proportions dépassant l'entendement, ce n'est pas seulement en raison du volume des investissements engagés⁴, mais aussi et surtout à cause de l'aggravation du déficit comptable des entreprises d'Etat⁵. Ces dernières, incapables de générer un surplus en valeur à même d'assurer sinon leur développement, du moins leur équilibre, obligent le système bancaire à leur consentir des crédits jusqu'à concurrence de leurs dépenses, imposant ainsi un découvert bancaire de plus en plus important, ce qui correspond à une création de monnaie scripturale⁶. Tout se passe comme si, en fait, le pouvoir monétaire est exercé par l'entreprise d'Etat⁷.

Le découvert bancaire du secteur d'Etat pose problème car, outre qu'il écume le pouvoir d'achat de larges couches sociales, il constitue une source de surprofits (rentes) pour le capital privé commercial auquel s'adresse une forte demande.

L'inconvertibilité du dinar apparaît dans ce contexte comme un prolongement logique de l'assujettissement du pouvoir monétaire au pouvoir politique, puisqu'elle permet à l'Etat d'émettre de la monnaie sans avoir à honorer des engagements avec l'étranger. Pour d'autres, le refus de la convertibilité du dinar avec les monnaies étrangères doit surtout être interprété comme le signe de la volonté politique de mobiliser les ressources énergétiques pour le développement économique et éviter ainsi qu'elles ne soient transférées, sous forme de capitaux, à l'étranger.

Il nous semble que l'analyse des mécanismes monétaires et financiers de l'Algérie indépendante est à même de restituer, à elle seule, les contradictions sociopolitiques de l'expérience volontariste de développement. Pour L. Addi (1990), si l'émission d'un si grand volume de signes monétaires – en disproportion de la PIB – traduit la ferme volonté de développer le pays, volonté, souligne l'auteur, héritée du mouvement national, il n'en demeure pas moins que cette volonté pêche par sa tendance à ruser avec les lois de l'économie politique qu'elle tente d'éviter ou d'enjamber. En fait, l'émission de monnaie ne correspond pas, affirme l'auteur, au seul besoin de l'échange, mais aussi et surtout au besoin de négocier la contrainte productive car, souligne-t-il, l'Etat ne maîtrise pas le procès de travail, ni la force de travail. Tout se passe comme si la défaillance de l'autorité dans le procès de travail est compensée par l'émission monétaire⁸.

Au regard de l'importance du volume de crédits octroyés aux entreprises, on serait tentés de conclure que l'économie algérienne est une économie de crédit. Rien n'est plus faux, cependant. Mais il s'agit là d'une question qui dépasse le cadre limité de cet article⁹.

2. Le nouveau rapport monétaire (ou l'indicible monétarisme).

Avant d'aborder la question du contenu de la réforme monétaire, il convient d'abord de remarquer, avec F. Talahite (2000), que c'est l'ampleur de la crise survenue à la fin des années 80 qui sera à l'origine de la mise au devant de la scène des questions monétaires et financières. Auparavant, ces questions étaient sinon tout simplement éludées, du moins négligées, tant par la doctrine économique officielle que dans les débats des économistes sur le modèle algérien de développement.

Pourtant, dans un régime rentier d'accumulation, la monnaie occupe une place centrale puisque la circulation de la rente passe par la médiation de la monnaie. La forme monétaire est donc la forme nécessaire d'existence de la rente, du moins sa forme dominante. Il y a donc lieu de noter que dans ce type de régime, la création monétaire est contrainte entre autres par la nature de l'Etat¹⁰. De cette dimension éminemment politique de la question monétaire (et de l'action

économique de l'Etat, en général) découle la difficulté d'explicitier les conditions sous lesquelles la logique du politique – l'accumulation du pouvoir – peut entrer en synergie avec la logique économique – l'accumulation de richesses – (R. Boyer, 2001).

Telle est, nous semble-t-il, la question qu'il convient de garder à l'esprit lorsque l'on se propose d'examiner l'évolution du rapport monétaire en Algérie depuis le début des années 90.

2.1. L'évolution formelle : la Loi sur la Monnaie et le Crédit (LMC).

Une nouvelle configuration du rapport monétaire s'est progressivement mise en place, en même temps que les nouvelles configurations des autres formes institutionnelles. Ce processus a démarré, de manière formelle et systématique, avec la promulgation de la loi 90-10, du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit.

Ainsi, d'un simple démembrement de l'Etat devant exécuter les décisions prises au niveau politique, le système bancaire connaîtra, avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit (LMC) de profonds changements, notamment en ce qui concerne les relations entre l'autorité politique et l'autorité monétaire.

Dans ses dispositions, la nouvelle loi consacre l'indépendance de la Banque centrale (devenue « Banque d'Algérie »), annule les lois antérieures, et notamment le décret d'avril 1964, qui subordonnait le pouvoir monétaire au pouvoir politique. La Banque Centrale ne relève plus de la tutelle de l'administration centrale, et le Trésor n'est plus autorisé à s'endetter sans limites auprès d'elle.

La LMC réhabilite la véritable mission de la Banque Centrale en tant que banque des banques, institut d'émission, banque de l'Etat, régulateur des crédits, prêteur en dernier ressort, institution de surveillance et de contrôle. Elle définit, par ailleurs, les modalités de mise en place des marchés monétaire et financier par la Banque d'Algérie, introduit l'utilisation des instruments indirects de la régulation du marché monétaire, consacre la démonopolisation de l'activité bancaire, instaure la réglementation prudentielle, la déréglementation des taux d'intérêt, l'assouplissement de la politique de change et ouvre le secteur bancaire et financier à la concurrence privée.

La LMC de 1990 sera amendée en 2001 puis remplacée en 2003 par l'ordonnance 03-11 relative à la monnaie et au crédit. Celle-ci préserve l'autonomie de la Banque centrale dans la formulation

et l'exécution de la politique monétaire et maintient les dispositions limitant, en montant et durée, les avances au Trésor.

En résumé, les évolutions formelles permettent d'identifier deux types de ruptures fondamentales par rapport à la configuration antérieure du rapport monétaire.

Premièrement : une autonomie relative de la Banque Centrale qui met un terme à l'assujettissement du pouvoir monétaire au pouvoir politique¹¹.

Deuxièmement, et comme conséquence de la première : nous assistons à une réhabilitation de la monnaie dans ses fonctions traditionnelles. Cette réhabilitation n'est en fait rien d'autre qu'une remise en cause de la conception instrumentale de la monnaie qui a prévalu jusque-là dans les pratiques économiques de l'Etat. Il s'agit, dans les faits, de faire passer le dinar de simple moyen de contrôle administratif des fonds prêtables au statut de véritable monnaie, d'unifier son pouvoir d'achat et en faire l'instrument de la rationalisation et de la financiarisation de l'activité de production. Pour cela, il fallut rétablir le dinar dans ses fonctions de moyen de paiement, unité de compte et réserve de valeur.

Par-delà l'aspect formel, il convient de noter que la configuration concrète du rapport monétaire a connu une évolution qui demeure fortement marquée par la conjoncture du marché pétrolier. On peut distinguer à cet égard deux périodes : les années 90, caractérisées par la prédominance des problèmes de balance de paiements, et les années 2000, caractérisées, elles, par l'amélioration considérable des termes de l'échange¹².

Dans un premier temps, donc, la politique monétaire se présente comme un élément de la politique de stabilisation et du PAS. L'offre de monnaie est strictement maîtrisée. Cela est à lier en grande partie à la conjoncture pétrolière. L'offre de monnaie continue en effet à être déterminée par l'évolution des rentrées en devises provenant de l'exportation de pétrole.

Le boom des années 2000 va, quant à lui, ouvrir une nouvelle phase et donner lieu à une nouvelle situation : la surliquidité monétaire. La politique monétaire va s'efforcer de stabiliser les prix en stérilisant les surplus. Telle est, schématiquement, l'évolution qui a caractérisé la conduite de la politique monétaire durant les deux dernières décennies.

2.2. Conduite de la politique monétaire :

Notons d'emblée que l'objectif ultime de la politique monétaire, aussi bien durant la période de stabilisation et d'ajustement structurel (1994-1998) que durant la période de boom qui va suivre, a

toujours été la lutte contre l'inflation et le maintien de la stabilité des prix¹³. Cela s'est traduit par des résultats satisfaisants en matière de stabilisation des rythmes d'inflation depuis 1997 à ce jour.

Ainsi, la politique d'ajustement structurel menée en étroite collaboration avec le FMI s'est traduite par l'encadrement de la masse monétaire et une baisse significative de la liquidité de l'économie, comme le montrent les données du tableau ci-dessous.

Tableau n° 1: Evolution de la liquidité de l'économie 1991-2000.
(En milliards de DA)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
M2	416	516	627	724	800	915	1084	1288	1468	1656
PIB	862	1075	1166	1472	1966	2570	2780	2810	3238	4099
M2/PIB	48.3	48.0	53.8	49.2	40.7	35.6	39.0	45.8	45.3	40.4

Source: Banque d'Algérie.

Durant la décennie 90, le système bancaire, qui assurait, en l'absence totale de marchés financiers, l'essentiel, pour ne pas dire la totalité, du financement de l'économie, se caractérisait par une illiquidité structurelle qui le faisait dépendre totalement du refinancement de la Banque d'Algérie (Ilmane, 2006).

Avec l'avènement d'une conjoncture favorable sur les marchés pétroliers, suite au net raffermissement des cours du brut à partir de 1999, l'Algérie passe, en quelques années seulement, d'une situation de pénurie de liquidité à une situation d'excès d'offre de liquidité. Le surplus commence à apparaître à partir de 2001, année à partir de laquelle le système bancaire vit une situation inédite d'excès de liquidité¹⁴.

La situation de surliquidité dans l'économie est illustrée par l'évolution du ratio de liquidité (M2/PIB) ; celui-ci passe de 40 % en 2000 à 64 % en 2007. On note une légère tendance à la baisse entre 2002 et 2005.

Tableau n° 2: Evolution de la liquidité de l'économie 2001-2007.
(Mds de DA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
M2	2473	2901	3354	3742	4158	4828	5995
PIB	4227	4521	5247	6135	7544	8460	9389
M2/PIB	58.5	64.1	63.9	60.9	55.1	57.1	63.8

Source: Banque d'Algérie.

Il va sans dire que les avoirs extérieurs jouent un rôle central dans l'expansion des liquidités monétaires. Constitués par les réserves officielles de change, ils connaissent une croissance constante à laquelle contribue la conjoncture pétrolière favorable ; ce qui, inéluctablement, se traduit par des effets sur la structure des avoirs monétaires puisque, comme le montrent les données du tableau n° 3, les avoirs extérieurs nets vont désormais constituer la majeure partie de la masse monétaire M2¹⁵.

Tableau n° 3 : Structure des avoirs monétaires et masse monétaire (1998-2007).
(En milliards de DA)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Avoirs ext. nets (1)	278	172	774	1313	1742	2342	3119	4151	5515	7416
Avoirs int. nets (2)	1312	1619	1246	1162	1145	1012	618	-109	-687	-1421
Masse monét. M1 (3)	826	905	1048	1238	1416	1630	2160	2543	3178	4234
(1)/ M2 (En %)	17.5	9.6	38.2	53.1	60.0	71.0	83.3	99.8	114.3	123.7

Source: Banque d'Algérie.

De toute évidence, la surliquidité dont on vient de souligner le caractère inédit est l'expression monétaire des difficultés d'absorption productive de la rente pétrolière (Benabdellah, 2006).

Afin de réduire la surliquidité globale et prévenir le risque inflationniste, objectif ultime de la politique monétaire, la Banque d'Algérie a recours, dès le début 2001, à l'instrument traditionnel des réserves obligatoires¹⁶, mais comme cela n'a manifestement pas suffi à stériliser une proportion suffisante des liquidités bancaires offertes sur le marché monétaire interbancaire, la Banque d'Algérie a dû recourir à un autre instrument : la reprise directe de liquidités¹⁷.

Le contrôle indirect de la liquidité a permis à la Banque centrale de maîtriser la poussée de l'indice des prix à la consommation, maintenant celui-ci autour de la cible de 3%.

Si l'on se réfère à la typologie développée par M. Pereira et B. Theret (2000), on peut à présent se poser la question de savoir si au regard de l'évolution, décrite ci-dessus, du rapport monétaire en Algérie, l'on n'assiste pas à un passage d'un mode de gestion structuraliste de la contrainte monétaire à un mode de gestion monétariste. Dans un régime rentier d'accumulation, les deux modes de gestion de la contrainte monétaire correspondent respectivement aux deux modes, polaires, de résolution du conflit de répartition de la rente : le clientélisme et le corporatisme. Alors que le premier privilégie un règlement *ex post* du conflit de répartition, en fonction du jeu de la clientèle, impliquant un processus de redistribution inflationniste qui nécessite la manipulation permanente de la variable monétaire, donc une gestion structuraliste de la monnaie ; le second, lui,

privilégie un règlement *ex ante* et de manière coercitive du conflit de répartition en question, ce qui passe par une stabilité monétaire qui, elle, nécessite un régime monétariste.

Dans l'état actuel des choses, la réponse à la question n'est pas aisée. S'il est vrai que la création monétaire fait l'objet, depuis le début des années 90, d'un contrôle strict, on ne peut pas pour autant parler d'un régime monétariste dans la mesure où celui-ci ne s'accompagne pas, du moins pour le moment, et pour ne retenir que cet élément, de l'instauration d'une modalité corporatiste du rapport salarial, modalité qui permet de régler juridiquement et de manière coercitive les conflits de répartition.

2.3. Le rationnement du crédit :

Outre le contrôle strict de la création monétaire, un autre élément caractérise la configuration du rapport monétaire: le crédit. Quelles en sont les caractéristiques essentielles?

En premier lieu, celui-ci semble faire l'objet d'un rationnement, en dépit d'un retour certain des banques à l'activité de crédit à partir de 2000.

Tableau n° 4 : Crédits bancaires à l'économie (1994-2007).

	Crédits à l'économie (10 ⁹ DA)	Croissance des crédits à l'éco. (en %)	Crédits à l'économie / PIB (en %)
1994	306	38.9	20.7
1995	565	84.9	28.0
1996	772	36.5	30.1
1997	741	07.8	26.2
1998	731	01.2	26.0
1999	966	13.7	29.3
2000	993	02.8	24.2
2001	1078	08.5	25.5
2002	1266	17.5	28.0
2003	1380	08.9	26.3
2004	1535	11.2	25.0
2005	1780	15.9	23.6
2006	1950	09.5	23.1
2007	2205	13.7	23.6

Source : Banque d'Algérie.

Ainsi, les crédits bancaires à l'économie sont, à en croire les données fournies par la Banque d'Algérie, en nette croissance depuis 2001, mais ils ne représentent cependant en moyenne que

25% du PIB, ce qui est relativement faible, notamment au regard des besoins en financement de l'économie et du volume des ressources dont disposent les banques (Ilmane, 2006)¹⁸.

En second lieu, le crédit bancaire à l'économie, qui demeure essentiellement le fait des banques publiques¹⁹, est de plus en plus accessible au secteur privé. La discrimination dont était victime par le passé le secteur privé n'est plus à l'œuvre ; au contraire, la ventilation du total des crédits distribués par secteur juridique fait ressortir une croissance rapide, au cours des années 2000, de la part des crédits octroyés au secteur privé : de 14.8 % en 1997 et 19 % en 1998, cette part passe à 31 % en 2001, pour atteindre 44 % en 2004. En 2007, cette part est de 57 %.

En troisième lieu, l'évolution de la répartition du crédit par maturité fait ressortir une tendance au renforcement de la part relative du crédit à long terme au détriment du crédit à court terme. Ainsi, la part relative du crédit à long terme est passée, entre 2003 et 2007, de 3.4 % du total à 16 % tandis que la part du crédit à court terme a baissé de 56 % à 46 %.

En dernier lieu, le comportement restrictif des banques publiques en matière de distribution de crédit s'explique aussi par la persistance d'un fait majeur : la mauvaise qualité de leur portefeuille de créances. En dépit des multiples opérations d'assainissement, qui ont débuté à partir de 1991 et qui ont porté sur quelques 1100 milliards de DA de créances non performantes détenues sur les entreprises publiques (Kessali, 2004), leurs portefeuilles semblent toujours subir le poids handicapant de ce type de créances. En d'autres termes, le crédit bancaire continue toujours de financer le déficit structurel des entreprises publiques en déconfiture, et ce, sur injonction gouvernementale²⁰. De plus, une nouvelle source de déficits est apparue ces dernières années : la contrainte, informelle, faite aux banques publiques de prêter à des entités privées sans évaluation de la solvabilité de ces emprunteurs²¹. Les recours normaux afin de récupérer tout ou partie de ces créances s'avèrent la plupart du temps vains. Le haut niveau de créances non performantes qui caractérise les banques publiques n'est pas sans nuire à la mobilisation de l'épargne interne, de même qu'il conduit à une allocation sous optimale des ressources financières du pays, ce qui handicape lourdement le retour à une croissance soutenue.

Conclusion.

Si l'on se réfère à la typologie développée par B. Theret (2000), typologie ci-dessus évoquée, l'évolution de la régulation monétaire en Algérie peut se résumer en un passage brutal d'une configuration à une autre : du structuralisme au monétarisme.

Néanmoins, il convient de noter que les changements opérés reflètent le poids prépondérant que jouent les recettes pétrolières, et donc la rente, dans la définition de l'orientation des réformes. Par ailleurs, la nouvelle configuration du rapport monétaire ne semble pas obéir au même impératif de développement que celui qui a prévalu dans les décennies 70 et 80, puisque présentement, la stabilité des prix semble s'être érigée en but ultime de toute la politique monétaire.

* Maître de Conférences, Université de Guelma.
samirbellal@yahoo.fr

Bibliographie :

- ADDI L. (1990), *L'impasse du populisme*, ENAL, Alger.
- AGLIETTA M. (1976), *Régulation et crises du capitalisme*, Calmann-Lévy, Paris, 2^e édition (1982), 3^e édition, Odile Jacob (1998).
- BELLAL S. (2010), « *La crise du régime d'accumulation en Algérie : une approche par la régulation* », Thèse de doctorat, ENSSEA, Alger.
- BENABDELLAH Y. (2006), « *Croissance économique et dutch disease en Algérie* », Cahiers du CREAD, n° 75, pp. 09-41.
- BOUDJEMA R. (1990), « *La crise en Algérie : sens et non-sens* », dans *Nouvel HEBDO*, semaine du 05 au 11 et 12 au 18/12/1990.
- BOYER R. (2004), *Théorie de la régulation. 1. Les fondamentaux*, Editions La découverte, Paris.
- CHAVANCE B. (2007), *L'économie institutionnelle*, La découverte, Paris.
- GOUMEZIANE S. (1994), *Le mal algérien : économie politique d'une transition inachevée, 1962-1994*. Fayard, Paris.
- ILMANE M-C. (2006), « *Réflexions sur la politique monétaire en Algérie : objectifs, instruments et résultats (2000-2004)* », Cahiers du CREAD, n° 75, pp. 69-107.
- KESSALI B. (2004), « *Banques et entreprises publiques financièrement déstructurées* », revue STRATEGICA, n° 3, décembre.
- MARQUES-PEREIRA J. et B. THERET (2000) *Médiations institutionnelles de la régulation sociale et dynamiques macroéconomiques, quelques enseignements pour la théorie du développement d'une comparaison des caractères spécifiques nationaux du Brésil et du Mexique à l'époque de l'ISI*, Document de travail (CREDAL & IRIS, CNRS, Mai 2000).
- OMINAMI C. (1986), *Le tiers-monde dans la crise*, La découverte, Paris.
- OUFRIHA F-Z. (1999), « *Ajustement structurel, stabilisation et politique monétaire en Algérie* », Cahiers du CREAD, n° 46-47, pp. 177-194.
- PALLOIX C. et L. KICHOU (2002), « *L'Algérie et l'optique de Barcelone : changement Institutionnel et Inerties Conflictuelles* », Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse, 20-21 septembre 2002.
- TALAHITE F. (2000), « *La réforme bancaire et financière en Algérie* ». Cahiers du CREAD, n° 52, 2^{ème} trimestre 2000, pp. 93-122.

Notes :

¹ Ceci ne nous dispense pas d'effectuer l'analyse des évolutions de l'ensemble des formes institutionnelles prises en tant qu'éléments d'un système, c'est-à-dire en tant que mode de régulation. Voir à ce propos S. BELLAL (2010).

² L'auteur, qui compte parmi les fondateurs du courant dit de la régulation, précise que l'usage du terme régime suppose qu'il existe plusieurs expressions de la contrainte monétaire et de la résolution des déséquilibres du circuit des paiements.

³ Dans ce qui suit, nous nous intéresserons en particulier aux questions liées à l'offre de monnaie et du crédit. Nous évacuerons la question du taux d'intérêt.

⁴ Dans les années 70, près de 30% des investissements sont financés par la planche à billet (Goumeziane, 1994). La création monétaire est d'autant plus aisée qu'elle est le fait du Trésor. Par ailleurs, le recours sans limites au système monétaire permet aussi de financer les déficits du Trésor public : entre 1970 et 1985, le financement monétaire représente 40% du déficit (Goumeziane, 1994).

⁵ Rien qu'entre 1973 et 1978, le déficit comptable du secteur industriel est passé de 408 millions de DA environ à 1.88 milliards de DA. Ce déficit ira en s'aggravant durant les années 80.

⁶ Quelques chiffres illustrent cette « dérive » : les créances sur l'économie, mises à la disposition des entreprises par les banques primaires, passent de 6,1 milliards en 1970 à 36,9 milliards en 1976. Par comparaison, durant la même période, le produit industriel, sur la base 100 en 1970, atteint le niveau de 187,6 en 1976 (hors hydrocarbures et BTP), la masse monétaire, toujours base 100 en 1970, s'élève à 380 en 1976, alors que le poste « créances sur l'économie » des banques primaires, base 100 en 1970, passe à 604 en 1976 (Palloix et Kichou, 2002).

⁷ Palloix et Kichou (2002) parlent de confiscation du pouvoir monétaire par les entreprises publiques.

⁸ D'où le cercle vicieux : émission monétaire → affaiblissement du pouvoir d'achat des salaires → affaiblissement de l'autorité sur le procès de travail → émission monétaire.

⁹ Voir à ce propos S. BELLAL (2010).

¹⁰ Dans son ouvrage consacré à l'analyse de l'expérience algérienne de développement dans sa phase volontariste, L. Addi (1990) s'est efforcé de montrer (avec beaucoup de succès) comment l'institution monétaire est instrumentalisée par l'Etat dans sa fonction de redistribution de la rente, et comment la monnaie devient le médium de subordination, de soumission de l'économie au politique.

¹¹ Dans les faits, l'autonomie conférée à la Banque d'Algérie a permis à cette dernière de jouer un rôle central dans le cadre du plan d'ajustement structurel (PAS) mis en œuvre sous la houlette du FMI de 1994 à 1998. Cette autonomie, que d'aucuns lient à la conjoncture politique de l'époque, demeure cependant instable et fragile. Deux faits permettent d'étayer cette affirmation : le premier est l'adoption par le gouvernement, en juin 1998, c'est-à-dire au sortir des accords avec le FMI, d'une loi de finances complémentaire qui prévoit un déficit budgétaire de 3%, financé par la banque d'émission. Ce déficit devait permettre, selon les autorités politiques, de relancer les dépenses publiques et la croissance. Le second se rapporte à une disposition contenue dans l'ordonnance de 2003 qui remet en cause l'indépendance du personnel dirigeant de la Banque Centrale puisque le poste de Gouverneur n'est plus inamovible, comme le prévoyait la loi de 1990.

¹² On ne peut ne pas remarquer que les évolutions et les ruptures notables ont lieu précisément dans un contexte de crise du régime rentier, crise qui s'est manifestée par les problèmes de balance de paiements jusqu'au milieu des années 90.

¹³ La stabilité des prix est entendue comme une progression limitée de l'indice des prix à la consommation. C'est dans son rapport de 2003 que la Banque d'Algérie annonce un objectif explicite et ciblé en matière de stabilité des prix, à savoir une inflation inférieure à 3%.

¹⁴ La liquidité bancaire s'est fortement accrue sous l'influence des revenus pétroliers des entreprises du secteur des hydrocarbures. A cela il convient d'ajouter les débours du Trésor, rendus possibles grâce à l'accroissement de la fiscalité pétrolière, au profit des banques publiques pour leur recapitalisation et pour son désendettement partiel envers elles. Il y a lieu de signaler, par ailleurs, que la surliquidité bancaire a eu pour conséquence de mettre le fonctionnement du système bancaire hors banque centrale puisque, désormais, seul le marché monétaire interbancaire demeure fonctionnel.

¹⁵ On remarque aussi qu'à partir de 2001, les avoirs extérieurs nets dépassent en montant les avoirs intérieurs nets ainsi que la masse monétaire M1. A signaler également que les crédits à l'Etat ne sont plus, comme dans le passé, à l'origine d'une création monétaire dans la mesure où les liquidités abondantes permettent au Trésor de se désendetter progressivement à partir de 2000. A titre d'illustration, la part relative des crédits à l'Etat dans la masse monétaire M2 est passée de 43% en 1999 à 12% en 2003. A partir de 2004, les crédits à l'Etat sont négatifs.

¹⁶ Ainsi, le taux de réserves obligatoires est passé de 4,5% en décembre 2001 à 6,5% en mars 2004.

¹⁷ A fin 2004, les montants repris atteignaient 400 milliards de dinars ; fin 2005, ils atteignent 450 milliards de DA, ce qui représente, dans les deux cas, environ le ¼ du crédit bancaire.

¹⁸ Pour l'auteur, la faiblesse du ratio « crédits à l'économie / PIB » est d'autant plus significative qu'elle est observée dans un contexte caractérisé par la prééminence de l'intermédiation bancaire face à un marché de capitaux à l'état encore embryonnaire.

¹⁹ A titre d'illustration, en 2003, le crédit bancaire à l'économie est assuré par les banques publiques à hauteur de 92 %, contre 85 % en 2002, 96 % en 2001 et 97.3 % en 2000.

²⁰ Depuis 1992, de manière récurrente, le gouvernement continue d'injecter des fonds considérables dans les banques afin de couvrir les énormes déficits de ces dernières, mais sans pour autant apporter de remède aux causes véritables de ces pertes.

²¹ De l'aveu de l'ancien ministre des Finances, A. Benachenhou, l'accumulation de créances « non performantes » sur le secteur privé a atteint, ces dernières années, un niveau préoccupant. Dans une contribution publiée dans le quotidien « El Watan », Benachenhou (2009) écrit : « *Si par le passé, la perte de substance des banques a pu être expliquée par les difficultés des entreprises publiques, il est par contre difficile (...) d'expliquer les saignées d'aujourd'hui* ».